

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°24/119

**Constitution d'une filiale entre l'EPORA et la Caisse des Dépôts et
Consignations**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'article L. 321-3 du code de l'urbanisme ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPORA ;
- Vu la Délibération N°23/93, relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- VU les présentations de la Directrice Générale aux Conseils d'Administration de l'EPORA du 05/07/24 et du 04/10/24 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale ce jour,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve la création d'une filiale par l'EPORA, avec la Caisse des Dépôts et Consignation, à hauteur respectivement de 51% et 49% ;
- ✓ Approuve les projets de statut de la filiale et du pacte d'associés entre l'EPORA et la Caisse des Dépôts et Consignation ;
- ✓ Approuve la désignation de l'EPORA en tant que président morale de la filiale représentée par la Directrice Générale de l'EPORA représentante légale de l'établissement ;
- ✓ Autorise l'apport en capital social de l'EPORA, à hauteur de 7.140.000 € selon les modalités de versement du pacte d'associés ;

- ✓ Approuve la dénomination donnée à la Société par Actions Simplifiées « La Foncière Eco d'EPORA » ;
- ✓ Désigne Gilles THIZY et Xavier ODO pour représenter l'EPORA au Comité Stratégique et Giles THIZY désigné Président du Comité Stratégique ;
- ✓ Prend acte de la désignation par les représentants de l'Etat de Christine GUINARD pour représenter l'EPORA au sein du Comité Stratégique ;
- ✓ Désigne Gilles THIZY pour siéger à l'Assemblée Générale des Associés.

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Finaliser et compléter sur les bases retenues les statuts de la filiale et le pacte d'associés,
- Signer les statuts de la filiale et le pacte d'associés,
- Désigner, lors de la constitution de la Société, et de leur renouvellement successif, les deux représentants de l'EPORA au Comité d'Engagement parmi les salariés de l'établissement,
- Mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

9/12/2024

Signé par :
Michèle LUGRAND
4DF3FB03BCBE4BB...
Michèle LUGRAND